

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1993

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

948 763 248 RCS Epinal.

ARNOULD C.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 4000.00 EUR.

Adresse : 11, Route de Damas-aux-Bois, 88130 Essegney.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ARNOULD C, Société par actions simplifiée, au capital de 4 000 euros, siège social est 11, route de Damas aux Bois 88130 ESSEGNEY, 948 763 248 RCS EPINAL, ET AMBULANCES ARNOULD BOURBON Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 53 232 euros Siège social : 2 Rue du Reing du Scied 88200 SAINT NABORD 411 109 994 RCS EPINAL AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT NABORD du 9/05/2025, La société ARNOULD C Société par actions simplifiée, au capital de 4 000 euros, dont le siège social est 11, route de Damas aux Bois 88130 ESSEGNEY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 948 763 248 RCS EPINAL, et la société AMBULANCES ARNOULD BOURBON, société à responsabilité limitée au capital de 53 232 euros, dont le siège social est 2 Rue du Reing du Scied 88200 SAINT NABORD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 411 109 994 RCS EPINAL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ARNOULD C par la société AMBULANCES ARNOULD BOURBON. La société ARNOULD C ferait apport à la société AMBULANCES ARNOULD BOURBON de la totalité de son actif, soit 309 070,81 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 228 507,91 euros ; La valeur nette des apports s'élèverait à - 206 228,06 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société ARNOULD FRERES, Société par actions simplifiée au capital de 857 000 euros, dont le siège social est situé 2 Rue du Reing du Scied 88200 ST NABORD, immatriculée sous le numéro 883 025 215 RCS EPINAL, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2024 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ARNOULD C depuis le 1er juillet 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société AMBULANCES ARNOULD BOURBON. La société ARNOULD C sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, sous réserve toutefois de la réalisation avant le 30 juin 2025 des conditions suspensives mentionnées dans le traite de fusion. La fusion sera réalisée le 30 juin 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a

été déposé au greffe du EPINAL au nom des deux sociétés le 12 mai 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

